



## DOSSIER

Comment être formateur dans un environnement professionnel en pleine mutation?

p.4-7

S P É C I A L

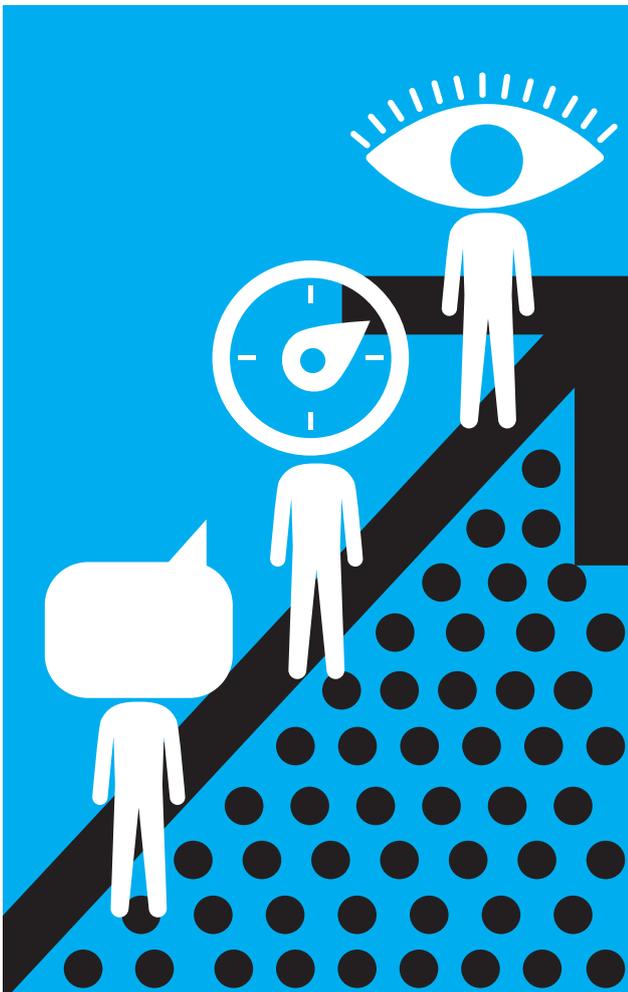
PEMF & CPC



# SNUIPP INFOS

N°117 | NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2015 - JANVIER 2016

## Formateurs, métiers d'avenir



**D**eux ans après leur ouverture, le bilan des ESPE reste en demi teinte. Les critiques formulées il y a un an par la mission sénatoriale chargée de l'évaluation de leur mise en oeuvre n'ont pas été contredites par le dernier rapport des inspecteurs généraux qui soulève « *de nombreuses interrogations sur la réussite du nouveau modèle de formation mis en place en 2013* ». Parmi les réserves émises sur le fonctionnement des ESPE, la place des formateurs PEMF et CPC n'est toujours pas clarifiée. Les rapporteurs demandent ainsi de vrais efforts de « *gestion et de formation des ressources humaines* ». Sur le terrain, les besoins d'accompagnement des étudiants et stagiaires, plus nombreux, sont importants. Dans le même temps, le programme de maternelle est entré en application à cette rentrée sans que les enseignant-es n'aient bénéficié de vraie formation, et les nouveaux programmes pour le primaire entreront en vigueur à la rentrée prochaine. L'expertise des PEMF et CPC pour accompagner les changements et l'entrée dans le métier des nouveaux enseignant-es est indispensable. Le nouveau CAFIPEMF doit permettre de recruter des formateurs mieux préparés à leurs missions, mais beaucoup reste encore à faire pour une revalorisation de la fonction.

## RENTRÉE 2015

### UN NOUVEAU CAFIPEMF

Après la redéfinition des missions des PEMF et CPC dans le cadre des chantiers métier, il était logique de s'intéresser aux textes concernant leur certification. Le ministère a pris en compte les attentes du SNUipp-FSU pour ce qui concerne les impératifs d'allègement de l'examen, de temps de formation institutionnalisés et de mise en situation de pratique accompagnée dans la circulaire parue en juillet dernier. Le SNUipp-FSU a obtenu le maintien de la présentation d'un mémoire professionnel et le choix dans l'épreuve d'admission ou une analyse de séance en classe entre la présentation d'une action de formation. Au final, ce sont des épreuves qui correspondent aux missions de formation et d'accompagnement. Étalée sur 2 ans, la certification introduit pour la première fois des modules de préparation aux épreuves ainsi qu'une nouvelle option « enseignement en maternelle » qui a pour vocation de constituer un vivier de formateurs connaisseurs du cycle 1. Comme le demandait le SNUipp-FSU, la certification doit permettre la validation d'équivalents (ECTS) pour les masters d'ingénierie de formation.

#### Un CAFIPEMF en deux temps

ANNÉE 1	ANNÉE 2
• Inscription - <i>Choix éventuel d'une option</i>	Préparation de l'admission dans des situations de pratique accompagnée
• Élaboration d'un dossier (CV + parcours expériences professionnelles)	Préparation du mémoire, accompagnement et aide à la problématique du sujet de mémoire avec un enseignant chercheur
• Entretien avec le jury académique (IEN, CPC, PEMF, professeur d'ESPE, IA-IPR) • 45 min	Analyse de séance en classe ou présentation d'une action de formation avec le jury + présence d'experts
• Module de formation inscrit au PAF • Binôme auprès d'un PEMF ou CPC pour observation	Accompagnement par formateurs CPC ou PEMF « référents » Module de formation inscrit au PAF

#### Une mise en œuvre lente et hasardeuse

Si sur le papier la nouvelle certification est maintenant actée, sa mise en œuvre ne se fait pas sans difficulté dans les départements. Sans cadrage national la collaboration rectorat/ESPE pour mettre en œuvre la formation reste floue et très inégale (2h dans le 17, 2 jours sur temps de classe et 4 mercredis après-midi dans le 26...). Des différences d'interprétation dans les départements se sont révélées, au niveau de la composition du jury du CAFIPEMF, de son organisation. L'accompagnement et l'information restent insuffisants (une réunion en novembre, pour un dossier à rendre le 6 janvier dans le 33). Le SNUipp-FSU a demandé à plusieurs reprises que des candidats puissent bénéficier dans l'année 2015/2016 de mesures transitoires, comme passer l'examen sur une année pour les volontaires. Aucune réponse n'a été donnée, et pourtant cette année va être une année « blanche » pour les admissions, en dehors des candidats déjà admissibles les années précédentes. ■

## CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

### FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Selon le décret du 3 juillet 2006 et la circulaire mise à jour du 21 juillet 2015, les conseillers pédagogiques sont indemnisés de leurs frais « dès lors qu'ils sont contraints, pour l'exercice de leurs fonctions, de se déplacer hors des communes de leur résidence administrative et de leur résidence familiale. Ces frais sont pris en charge sur le budget académique. » Mais les enveloppes qui diminuent, les prises en compte kilométriques qui fondent, alors que la géographie des circonscriptions ou des départements ne change pas, les paiements qui s'arrêtent début novembre, et obligent à attendre février pour être remboursés... sont autant de situations que vivent quotidiennement les CPC. Dans certains départements des actions se mettent en place comme dans le Var, qui consistent à ne plus circuler pour ne plus être pénalisés... Ailleurs ce sont des compteurs kilométriques qui servent à montrer que les budgets sont trop contraints. Le SNUipp-FSU, dans les départements, soutient les actions, intervient dans les instances paritaires et s'appuiera sur la circulaire des missions pour rappeler les engagements pris. ■

## sommaire

P.2-3: Actualités

P.4-7: Dossier formateur

P.8: L'accompagnement des nouveaux programmes  
3 questions à Évelyne Collin, IEN

## ours

### SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC  
**CPPAP 0919 S 05288 ISSN 0183-0244**

128 boulevard Blanqui, 75013 Paris  
01 40 79 50 00 | [snuipp@snuipp.fr](mailto:snuipp@snuipp.fr)

DIRECTEUR DE PUBLICATION:

Jean-Pierre Clavere

RÉDACTION: Aline Becker,  
Nadine Massonnière

CONCEPTION GRAPHIQUE & RÉALISATION:  
Emmanuelle Roncin

IMPRESSION: par nos soins

PRIX DU NUMÉRO : 0,80 €

## SERVICE DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

### QUE DIT LA CIRCULAIRE ?

«Le service des conseillers pédagogiques départementaux et des conseillers pédagogiques de circonscription s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.» C'est en ces termes que la circulaire du 21 juillet dernier définit le temps de service des CPC. Dans les groupes de travail, le SNUipp-FSU a rappelé que ces derniers travaillent en lien constant avec les enseignants en classe, et interviennent donc sur les mêmes périodes que les PE en classe. Il s'est opposé à toute annualisation du temps de travail faisant référence aux 1607h des fonctionnaires. Ici ou là, des IEN ou DASEN tentent d'imposer à des conseillers pédagogiques de travailler sur des périodes de vacances. Le SNUipp-FSU soutient localement tous les collègues qui ne souhaitent pas déroger à l'organisation de leur service sur 36 semaines. La circulaire précise d'ailleurs que «l'organisation de leur service fait l'objet, de la part des IEN de circonscription ou de l'IA-Dasen selon le niveau auquel les conseillers pédagogiques interviennent, d'une programmation équilibrée des différentes activités dont ils sont chargés. Une attention particulière est apportée à la répartition de leur charge de travail au long de l'année scolaire.» ■

## ESPE

### RAPPORT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

Un bilan mitigé. Le rapport 2015-081 des Inspecteurs Généraux sur le suivi de la mise en place des ESPE pour l'année 2014-2015 est paru en octobre 2015.

Certaines préconisations vont dans le sens de ce que porte le SNUipp-FSU pour la formation comme «instaurer des modalités opérationnelles favorisant une alternance réellement intégrative», «concevoir une méthodologie pour construire une carte des formations et se donner les moyens de la rendre opérationnelle», ou encore «améliorer la visibilité, la valorisation et la coordination des travaux de recherche dans le domaine de l'éducation», et «renforcer, expliciter les liens entre recherche, formation et pratiques d'enseignement».

D'autres appellent à une plus large réflexion, comme «conforter le positionnement de l'ESPE en tant que composante universitaire». Le soutien général apporté à la réforme dans le rapport fait cependant oublier aux rédacteurs l'absence de vie démocratique dans les ESPE, la non prise en compte de tous les acteurs dans les instances et le peu d'importance apportée à la composition d'équipes pluri-catégorielles. Dans le cadre du comité de suivi des ESPE, le SNUipp-FSU défendra les conditions d'une véritable alternance pour les stagiaires, la nécessité de clarifier et préciser les conditions de faisabilité des principes énoncés (temps, moyens), et la nécessité de former les formateurs. ■

## DÉBUTER DANS LE MÉTIER

### OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

Dans une note de service parue au BO du 26 mars 2015, le ministère a proposé un outil d'accompagnement pour le développement des compétences professionnelles qui se présente sous la forme de descripteurs des degrés d'acquisition des compétences à l'entrée dans le métier. Deux paliers sont distingués, le premier correspondant plutôt à des enseignants stagiaires et le deuxième à une première voire deuxième année d'exercice. Ce référentiel se veut un instrument de dialogue entre le tuteur et le stagiaire pour une co-construction de la professionnalité du débutant, en dehors de toute pression de validation. Il permet également d'établir un cadre commun de référence entre tous les formateurs. Il a vocation à être transmis aux stagiaires, comme outil d'auto-observation et d'analyse de leur pratique professionnelle. Le SNUipp-FSU est largement intervenu lors de son élaboration, et a fait évoluer le document pour introduire de la progressivité et en faire un vrai outil de positionnement et non d'évaluation. Il sera aux côtés des PEMF, pour qu'ils puissent s'en emparer dans ce sens. ■

## L'ISAE TOUT DE SUITE ET POUR TOUS

Plus de 50 000 enseignants des écoles ont déjà interpellé le ministre en signant la lettre pétition du SNUipp-FSU pour lui demander un alignement immédiat de l'ISAE sur l'ISOE perçue dans le second degré, en portant son montant à 1200€ et obtenir son versement à Tous les PE. Le ministère a apporté une première réponse au SNUipp-FSU en lui annonçant que l'augmentation de cette indemnité sera au menu des négocia-

tiations sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) qui devraient s'étaler de mars à mai 2016. La rue de Grenelle, et c'est une nouveauté, émet par ailleurs l'hypothèse d'un calendrier de cette revalorisation. Mais reste à préciser sur quel tempo et c'est un des enjeux forts de la discussion qui va s'ouvrir. Pour le SNUipp, il n'y a pas à tergiverser plus longtemps. Le calendrier de cette revalorisation de l'ISAE doit maintenant être précisé et s'achever avant la fin du quinquennat. ■

# Comment être formateur dans un environnement professionnel en pleine mutation ?

Refondation de l'école, nouveaux programmes, nouveaux dispositifs, l'école française bouge ! Les enseignants tentent de s'adapter, avec peu de moyens octroyés à la formation et peu de temps pour une réflexion sereine autour des pratiques. L'exemple des programmes est emblématique. Un changement de cadre de plus en plus accéléré, des injonctions qui hésitent parfois entre deux pôles, mais sont de plus en plus contraignantes...

La question de la professionnalisation des enseignants, qui s'est posée de façon accrue ces dernières années, a mis à l'ordre du jour la question du processus de professionnalisation des formateurs. Il ne suffit pas d'être un bon enseignant pour devenir un bon formateur. Il faut définir les conditions d'une formation spécifique à la fonction de formateur d'adulte que sont les PEMF et conseillers pédagogiques. Les ESPE sont le cadre idéal pour penser cette formation, à condition que le dialogue universités/rectorats prenne en compte autre chose que les besoins budgétaires et permette aux formations de formateurs de se développer et de gagner en cohérence. Un vrai plan national de formation de formateurs devrait voir le jour pour déterminer des axes.

## FORMATION, VOUS AVEZ DIT FORMATION ?

À l'heure où on parle de formation tout au long de la vie, où la loi de refondation a posé le principe d'une formation de haut niveau pour les enseignants de notre pays, le monde des formateurs a du mal à trouver ses marques.

Les PEMF, les conseillers pédagogiques, rattachés aux DSDEN, se sentent coupés des ESPE et peu associés à la conception de la formation initiale. Ils constatent avec désespoir la disparition de la formation continue, réduite aux animations pédagogiques. Il est pourtant admis qu'une vraie formation commence à partir de 3 jours et que des heures découpées en tranches dispensées le soir après le travail sont au mieux des réunions d'information.

## RETROUVER DE VRAIES CONDITIONS DE FORMATION

Partout les élus du SNUipp-FSU portent l'exigence d'une formation initiale et continue de qualité. Les heures de formation continue annoncées comptabilisent depuis plusieurs années les animations pédagogiques en circonscription. Quelques rares stages prévus dans des plans de formation hier départementaux, aujourd'hui académiques peuvent encore avoir lieu, certains annulés au dernier moment faute de moyens de remplacement. La plupart sont

PAROLES  
DU TERRAIN

## HEURES DE FORMATION, LE COMPTE N'Y EST PAS

« Lors de la dernière CAPD sur le plan de formation continue dans notre département, notre administration a utilisé la stratégie du cache-misère pour faire croire qu'il existe un grand nombre de journées de formation et qu'un grand nombre de collègues ont la chance d'en bénéficier, en comptabilisant les heures des animations pédagogiques, qui font partie du temps de service. Nous avons dénoncé cette supercherie et rappelé un certain nombre de principes :

- Se former c'est réfléchir aux conditions d'apprentissage des élèves : profils d'apprentissage, stratégies à développer, interactions à mettre en place, situations complexes ...

Au-delà de la simple prévision ou observation, l'enseignant fonde sa réflexion sur une analyse instrumentée par des outils théoriques qui donnent sens à l'ensemble de son action pédagogique. Cette compétence de réflexivité s'installe nécessairement dans la durée, on ne peut prétendre la maîtriser dans un temps court. (Les animations pédagogiques ont d'ailleurs des limites en termes d'efficacité).

- Les savoirs de la recherche ne peuvent intéresser le terrain que s'ils sont traduits, mis en actes dans la formation, re-problématisés. Pour cela, il est nécessaire d'avoir des équipes de formateurs pluridisciplinaires et de travailler sur la durée, avec des allers-retours entre la classe et l'analyse de pratique. » PIERRE-ANDRÉ JACQUET, CPC et élu CAPD 02

des stages statutaires, à public désigné. M@gistère pose toujours autant de questions sur les contenus et sur la mise en œuvre et ne remplacera jamais une réelle communication en présentiel. Le SNUipp-FSU continuera à exiger des moyens pour permettre à tous de bénéficier d'un véritable droit à la formation continue.

1  
LOCAL

## Collaboration entre DSDEN et ESPE, des résultats intéressants

PAROLES  
DU TERRAIN

### UN DÉBUT DE COLLABORATION DSDEN /ESPE EN MOSELLE

« Dans le 57, la Formation des PES se construit en partenariat avec l'ESPE. Les choix de contenus sont toujours difficiles car dans la maquette, les heures qui constituent le Module Alternance sont insuffisantes pour satisfaire les besoins des stagiaires. Cependant un effort considérable est fait pour associer tous les EMF et DEA aux heures de « Conception de séances » et aux Ateliers de Pratique Réflexive à l'ESPE. Ce travail d'orchestration des contenus et de mobilisation des formateurs est confié à une coordination de DEA et de professeurs d'ESPE qui se réunit chaque semestre autour des priorités de la formation. Le pilotage manque sensiblement d'anticipation et nous n'avons pas encore connaissance de la convention Rectorat/ESPE sensée fixer les échanges de compétences entre les deux catégories de formateurs; mais nous continuerons à affirmer notre place dans cette co-construction afin de mieux assurer aux PES un parcours personnalisé et une formation réflexive indispensable pour faire face à la complexité du métier. »

ANTONELLA TODARO GROSJEAN, DEA en Moselle

2  
NATIONAL

## Loin d'être représentatif au plan national

La collaboration nécessaire entre ESPE et DSDEN ne peut se décréter par un simple texte.

ENTRETIEN

PASCAL GRASSETIE, Prof EPS ESPE Aquitaine



### Les ESPE ont-elles selon vous les moyens de préparer des professionnels qui arrivent sur un terrain en pleine mutation ?

La mise en place des ESPE implique une forte coopération entre les trois institutions qui ont en charge la formation initiale et continue des enseignants. Or cette coopération ne se décrète pas. Si le but commun affiché est bien de contribuer à la formation initiale professionnelle des enseignants par une formation en alternance intégrative, les interprétations divergent. Pour la composante universitaire le but premier est le niveau de connaissances académiques, pour l'employeur c'est l'efficacité immédiate en responsabilité, pour les formateurs, c'est la formation d'un praticien réflexif.

Dans la réalité, on assiste à un empilement juxtaposé de dispositifs, dans un temps très contraint. Le stagiaire en responsabilité au sein de sa classe subit une telle pression que l'adaptabilité à un exercice professionnel en pleine mutation (refondation) devient impossible. C'est l'urgence du faire qui prime, cette urgence se traduisant le plus souvent par la mise en œuvre de recettes que le stagiaire n'a pas eu le temps de s'approprier.

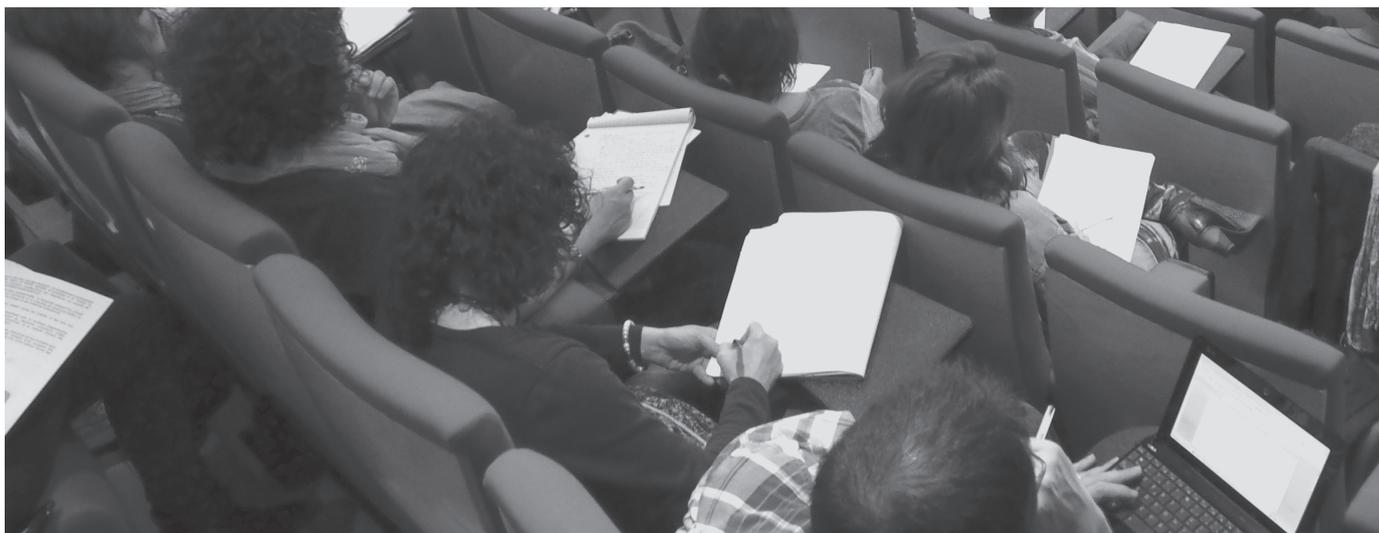
Quant à la confiance nécessaire entre collaborateurs on est très loin du compte, chaque partie n'accordant ni légitimité, ni compétences aux autres, pour coordonner les actions. Ainsi l'université continue de minorer les savoirs professionnels, l'employeur se réfugie derrière les contraintes de gestion des RH, les formateurs des ESPE doutent de

l'efficacité d'une transmission descendante des savoirs universitaires, comme de celle d'un simple compagnonnage.

### Que faudrait-il pour transformer réellement la prise en charge des étudiants et des enseignants stagiaires ?

Quelques pistes prioritaires pour transformer positivement cette prise en charge :

- Des directives ministérielles claires, cohérentes et contrôlées sur les attendus de la formation.
- La refondation des contenus des épreuves de recrutement et le positionnement du concours dans le cursus de formation, autorisant un continuum de formation.
- Des moyens suffisants, fléchés, dédiés à la formation professionnelle initiale et contrôlés a posteriori.
- Une affectation des professeurs stagiaires à l'école de formation et non plus au plafond d'emploi rectoral.
- Une diminution des ORS des stagiaires pour aller vers un 1/3 temps en responsabilité sur le terrain, en diversifiant les lieux de stage pour couvrir au moins les trois cycles de l'école primaire, le collège, les lycées généraux et professionnels selon les statuts dans le second degré.
- Un plan significatif dédié à la formation de formateurs.



## — Comment le conseiller pédagogique d'aujourd'hui vit-il son métier ?

**L**es conseillers pédagogiques sont engagés dans les réformes en cours et l'accompagnement des enseignants dans la mise en place de nouveaux dispositifs et au quotidien :

- mise en place des REP+
- suivi des PEDT
- plans numériques
- suivi des postes « *plus de maîtres que de classes* », « *scolarisation des moins de trois ans* »...
- formation initiale (ESPE), formation continue en présentiel ou à distance (M@gistère)

La reconnaissance de la priorité à leurs missions pédagogiques et des champs d'action dans lesquelles elles s'exercent, affirmée dans la circulaire du 21/07/2015, ne suffit pas à protéger les conseillers pédagogiques de l'empilement constant de tâches diverses et d'un sentiment de solitude voire d'abandon face à une institution qui oublie de plus en plus le facteur humain.

Le SNUipp-FSU, à leurs côtés, s'engage pour travailler à clarifier les tâches, dans les différents contextes d'exercice de leur métier.

PAROLES  
DU TERRAIN

### JOURNÉE D'UNE CONSEILLÈRE

« La conseillère est plutôt organisée : agenda papier, électronique, doodle, n'ont pas de secret pour elle, téléphone portable est toujours allumé pour les « urgences ». (l'abonnement est payé par ses soins) Elle est contente de sa voiture (diesel, plus économique quand on roule beaucoup). Ce jour-là, vers 14h après une visite effectuée auprès d'un T1, elle s'apprête à manger un petit plat préparé par ses soins avant de se lancer dans la lecture des mails puis de rédiger le compte-rendu de visite. Mais la secrétaire de la circonscription lui indique deux situations à caractère urgent : un élève vient de faire « une crise » dans une école et l'IEN est au rectorat, il ne peut pas s'y rendre. De plus, il faut rappeler la mairie pour la prochaine animation pédagogique : ils n'ont pas le nombre de chaises nécessaires. Il faut aller à l'école, car c'est la deuxième fois que cela arrive. A l'arrivée, l'enfant est calmé, mais l'enseignante un peu secouée. La conseillère écoute, rassure : « *Oui, il faudra réunir une équipe éducative au plus vite... Oui, je ferai un compte-rendu à l'IEN.* » Dès son retour au bureau, elle relate la situation de cet enfant dans un mail envoyé à l'IEN. Puis elle rappelle la mairie qui accepte finalement de fournir les chaises nécessaires, ouf ! Le plat resté dans le micro-ondes ne fait plus vraiment envie : il est déjà 15h... Elle se lance dans le compte-rendu de la visite au T1. Soudain, la porte s'ouvre, les collègues de la circonscription voisine arrivent (ils partagent un bureau de 20 m<sup>2</sup> à quatre). Allées et venues, échanges cordiaux : la conseillère a du mal à se concentrer. Avant de partir pour le Conseil École-Collège où elle retrouvera l'IEN, elle pense imprimer les documents pour la prochaine animation pédagogique : « plus d'encre ! livraison du toner demain... ». Le lendemain elle ne sera pas là, elle a une réunion de travail avec le groupe départemental Maternelle et ensuite, travaille avec un collègue pour la préparation du rallye maths... Au cours du CEC, elle prend des notes, tapote sur son clavier. De l'avance, il faut prendre de l'avance, pour le compte-rendu qu'elle enverra à l'IEN. Pour sa soirée, elle a le choix : amender le compte-rendu de visite ? Répondre aux mails délaissés dans la journée ? Lire le dernier livre d'un chercheur (rencontré à l'université d'automne du SNUipp-FSU) ? Finalement, elle fera un peu de tout cela, avec la sensation de courir sans cesse, de ne jamais en faire assez et d'être continuellement débordée. Oui, sans doute, comme beaucoup de ses collègues conseillers, enseignants, enseignantes... » CATHERINE LEBRETON, Conseillère Pédagogique de Circonscription - Le Mans (72)

# — Comment les PEMF accompagnent-ils les stagiaires ?

PAROLES  
DU TERRAIN

## UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL PAR LES MAÎTRES-FORMATEURS PLÉBISCITÉ PAR LES PROFESSEURS STAGIAIRES

« Maître formateur en Moselle, je suis chargé comme mes autres collègues EMF du département, de tutorer deux PES sur le terrain en binôme avec un enseignant de l'ESPE. Outre nos interventions dans le Module Alternance, ce tutorat est intéressant car il met en présence deux regards complémentaires pour aider le PES à se construire une posture professionnelle.

En Moselle, les EMF doivent 5 à 6 visites à chacun de leur tuteur. C'est pour moi l'occasion privilégiée d'accompagner ces jeunes enseignants dans la construction d'outils et de gestes professionnels indispensables à l'efficacité du « faire classe ».

Je sais que les Maîtres Formateurs sont massivement plébiscités par les PES. Sans doute parce que notre accompagnement professionnel génère d'incessants retours sur la pratique et donc de la « réflexivité ». Gageons que l'évolution de la formation renforcera notre présence dans les maquettes et préservera cet accompagnement sur le terrain, parce qu'il est essentiel d'enrichir et de donner une plus grande cohérence au suivi de nos jeunes collègues en formation. »

LAURENT CEZAR, EMF MOSELLE



## Du temps pour les PEMF

On le sait : l'accompagnement est extrêmement important, parfois même vital, notamment en début d'année scolaire, pour les PES en stage dans les écoles. Selon les départements, les situations sont extrêmement diverses. Il dépend, bien évidemment, en premier lieu du nombre de stagiaires à l'ESPE et du nombre de PEMF en poste dans le département. Nous n'oublions pas de signaler le cas extrême de la Seine St Denis où les collègues PEMF peuvent avoir chacun jusqu'à 12 PES à suivre.

D'une manière générale, les décharges à 1/4 temps ne permettent pas de faire face à toutes les missions, sauf dans quelques départements où le petit nombre de PES laisse du temps pour des regroupements ou des actions de formation collectives en plus des visites habituelles. Dans le décret 2015-883 du 20 juillet dernier, il est prévu pour les PEMF un allègement de service allant de 1/4 à 1/3 temps, à compter de septembre 2016. Les allègements de service seront déterminés par les recteurs, qui prendront en compte le

volume et les conditions d'exercice de leurs missions.

Au titre de la prise en compte du volume de leurs activités, la détermination de leur allègement de service tiendra compte du volume horaire de la formation initiale et continue, du nombre de maîtres formateurs ainsi que du nombre de stagiaires que compte l'académie. Au titre de la prise en

« Si vous avez une  
vie après l'école  
faites le savoir ! »

VALÉRIE, PEMF

compte des conditions d'exercice de ces activités, la détermination tient compte de leur contribution à la définition des contenus d'enseignement de la formation initiale du stagiaire, la préparation et l'animation de séquences d'enseignement dans le cadre de la formation initiale, l'élaboration des programmes et ressources pédagogiques de la formation continue, ainsi que la préparation et l'animation d'actions de formation continue.

Le SNUipp-FSU, qui revendique toujours des décharges à mi-temps pour les PEMF, sera très attentif à la façon dont seront pris en compte tous ces critères et à l'harmonisation des modalités de mise en œuvre du décret.

## Nouveaux programmes QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Le programme de l'école maternelle mis à disposition des enseignants sur internet quelques semaines seulement avant la rentrée aura laissé peu de temps aux équipes pour se les approprier. Sur le terrain, peu de circonscriptions s'étaient engagées dès la fin d'année 2014/2015 dans la formation autour des enjeux d'un programme qui est censé amener de profondes transformations dans la vie de l'école maternelle. La bienveillance a été souvent évoquée, peu explicitée. L'évaluation positive n'est pas toujours interprétée correctement, notamment par des

IEN ou conseillers pédagogiques eux-mêmes peu formés. Les ressources mises en ligne au mois de septembre sont si fournies que les enseignants sont parfois effrayés à l'idée de s'y plonger ... et les formateurs n'ont toujours pas plus de temps pour se les approprier...

Comment les programmes des cycles 2 et 3 vont-ils pouvoir être accompagnés dans le courant de cette année scolaire? Le SNUipp-FSU, comme il l'a fait pour le programme du cycle 1, interpellera le ministère sur la mise en place de temps de formation dédiés.

### 3 QUESTIONS À

**ÉVELYNE COLLIN - ROVÉLAS**, IEN maternelle et formation dans le Val d'Oise



**Quels sont, selon vous, les principaux écueils que les**

**enseignants rencontrent dans la mise en place de ce nouveau programme ?**

*Le nouveau programme propose des orientations concernant les modalités et l'organisation des apprentissages, la posture du maître et la mise en œuvre d'une évaluation positive, qui modifient assez profondément les habitudes de travail, voire même le référentiel métier et vont nécessiter une appropriation progressive. Il s'agit d'interroger les pratiques et de mettre en œuvre une observation active de l'élève et de construire, au terme d'une réflexion d'équipe, les outils pour identifier et rendre compte du son parcours de progrès.*

*Tout ceci est nouveau pour nombre d'enseignants et va nécessiter du temps et de l'accompagnement.*

**Comment est organisée la formation des enseignants d'école maternelle autour du nouveau programme de l'école maternelle, pour l'année 2015-2016 ?**

*Dans notre département, le choix a été fait de modalités différentes et complémentaires à mettre en œuvre dans les circonscriptions, avec le concours de l'IEN maternelle : une conférence de présentation des orientations et des points saillants, des ateliers d'accompagnement de la réflexion des enseignants par école ou par thématique, un travail en réunion de directeurs et, le cas échéant, une deuxième conférence/échanges à partir des questions posées par les enseignants.*

*Un accompagnement des formateurs a été mis en place et devrait se poursuivre sous forme d'une journée départementale autour du nouveau programme. Des parcours hybrides viennent renforcer le dispositif.*

**Avez-vous prévu la construction d'outils ou la production de ressources particulières à votre département ?**

*Une lettre numérique inter académique a été réalisée par les IEN maternelle et distribuée à tous les enseignants. Elle est ciblée sur le langage, le graphisme, la construction de la quantité et du nombre ainsi que sur l'évaluation positive avec pour objectif d'aider les enseignants à s'emparer de documents ressources ou de proposer des outils.*

*Nous avons en outre lancé des expérimentations sur le carnet de suivi dans des écoles volontaires, accompagnées par le CPC.*

*Enfin, un parcours hybride sur l'organisation des apprentissages est en cours de réalisation.*

*Pour autant, l'accompagnement des équipes et la mise à disposition d'outils devra être poursuivie dans les 2 prochaines années afin de laisser à chacun le temps de l'appropriation.*